

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL :

Par arrêté du Président,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,
conjointement avec les Centre de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de
la Gironde, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et Garonne et de la Charente
organise au titre de l'année 2016, l'examen professionnel (avancement de grade) de

PUÉRICULTRICE TERRITORIALE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

L'examen professionnel d'accès au grade de Puéricultrice Territoriale Cadre Supérieur de Santé est ouvert aux puéricultrices cadres de santé ou aux puéricultrices hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales comptant 3 ans de services effectifs.

Toutefois, en application de *l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013*, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'accueil fixée par le statut particulier. En conséquence, un agent peut se présenter à l'examen un an avant qu'il ne remplisse les conditions au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit cette session.

MODALITÉS ET DATES D'INSCRIPTION :

Les dossiers de candidature pourront être retirés par voie postale, sur place au CDG 66 ou par préinscription du mardi 29 septembre 2015 au mercredi 28 octobre 2015.

Les candidats pourront se préinscrire sur le site Internet du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales : (www.cdg66.fr - rubrique « concours » - « dossier d'inscription » - « préinscription »).

Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange - BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.

Toute demande par courrier devra impérativement être accompagnée d'une enveloppe format 32 X 23 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites.

Les captures d'écran ou impressions ne sont pas acceptées.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 5 novembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées, devront être postés avant minuit (le cachet de la poste faisant foi) et envoyer exclusivement à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange - BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.

ou
déposés à l'accueil du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, avant 18h00.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la préinscription en ligne sera annulée.

Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission de participation à l'examen professionnel.

DATES DE L'ÉPREUVE ORALE:

Le jeudi 07 avril 2016 à PERPIGNAN ou ses environs